

STATUT ARBITRAGE DISTRICT MEURTHE ET MOSELLE 2020 / 2021

SITUATION AU 30 SEPTEMBRE 2021

LISTE DES CLUBS SUSCEPTIBLES D'ETRE EN INFRACTION

POUR LA SAISON 2021 / 2022

PREMIERE DIVISION : 2 ARBITRES DONT 1 MAJEUR

Amende financière : 120 euros / arbitre manquant et par année

* L'application de la sanction financière n'est retenue qu'à partir de la saison 2017 / 2018

Votre situation, si votre club ne se met pas en règle en fin de saison 2021 / 2022

N° de club	Clubs en infraction	1ère situation : NB d'arbitre manquant au 31/03/2022	2ème situation Nbre d'arbitres n'ayant pas fait son nombre de match	Année d'infraction	Interdit d'accession fin de saison 2021 / 2022	Nbre de mutés en moins 2022 / 2023	Amendes financière (*) au 31/03/2022	Amendes financières ajustées au 30 /06/2022
538894	BATILLY US	1		1	NON	-2		
534111	FLEVILLOIS STADE	1		2	NON	-4		
546196	LANEUVEVILLE MARAINVILLER	1		1	NON	-2		
526609	LUNEVILLE SIXTE	1		1	NON	-2		
500535	MONT ST MARTIN USL	2		2	NON	-4		
581365	REHON VILLERS MORFONTAINE	2		1	NON	-2		
500297	VARANGEVILLE ST NICOLAS	1		1	NON	-2		

DEUXIEME DIVISION : 2 ARBITRES

Amende financière : 100 euros / arbitre manquant et par année

* L'application de la sanction financière n'est retenue qu'à partir de la saison 2017 / 2018

Votre situation, si votre club ne se met pas en règle en fin de saison 2021 / 2022

N° de club	Clubs en infraction	1ère situation : NB d'arbitre manquant au 31/03/2022	2ème situation Nbre d'arbitres n'ayant pas fait son nombre de match	Année d'infraction	Interdit d'accession fin de saison 2021 / 2022	Nbre de mutés en moins 2022 / 2023	Amendes financière (*) au 31/03/2022	Amendes financières ajustées au 30 /06/2022
526988	CHANTEHEUX AM	2		5	OUI	-6		
531528	CHARMOIS DAMELEVIERS	2		1	NON	-2		
515633	CROISMARE GAS	1		1	NON	-2		

517676	LEXY US	1		1	NON	-2		
503679	MERCY LE BAS AS	2		1	NON	-2		
535699	MONTAUVILLE AJSE	2		1	NON	-2		
549944	NANCY HAUSSONVILLE	2		1	NON	-2		
550592	NANCY MAHORAIS	2		1	NON	-2		
551393	RICH FLA MER MES	1		1	NON	-2		
517761	ROSIERES US	1		1	NON	-2		
503685	THIAUCOURT GS	1		1	NON	-2		
548036	TUCQUEGNIEUX TRIEUX	1		1	NON	62		
582240	CONS UGNY VAL DE CHIERS	1		3	OUI	-6		
560248	VALLEROY MOINEVILLE HATRIZE	2		1	NON	-2		

TROISIEME DIVISION : 1 ARBITRE MAJEUR

Amende financière : 80 euros / arbitre manquant et par année

* L'application de la sanction financière n'est retenue qu'à partir de la saison 2017 / 2018

Votre situation, si votre club ne se met pas en règle en fin de saison 2021 / 2022

N° de club	Clubs en infraction	1ère situation : NB d'arbitre manquant au 31/03/2022	2ème situation Nbre d'arbitres n'ayant pas fait son nombre de match	Année d'infraction	Interdit d'accession fin de saison 2021 / 2022	Nbre de mutés en moins 2022 / 2023	Amendes financière (*) au 31/03/2022	Amendes financières ajustées au 30 /06/2022
520050	AVRIL US	1		3	OUI	-6		
531570	AZELOT VERMOIS ES	1		1	NON	-2		
551259	BADONVILLER - CELLES/PLAINE	1		1	NON	-2		
536982	BICQUELEY ES	1		4	OUI	-6		
524879	CHAVIGNY AS	1		2	NON	-4		
534128	JOLIVET US	1		4	OUI	-6		

564147	LUNEVILLE TURCS FC	1		2	NON	-4		
681502	GRAND NANCY FOOTBALL ENTREPRISE AM	1		2	NON	-4		
523819	SOMMERVILLER FC	1		2	NON	-4		
536783	ST JEAN LES LONGUYON	1		1	NON	-2		
516288	TOMBLAINE GSA	1		1	NON	-2		

QUATRIEME DIVISION : 1 ARBITRE

Amende financière : 60 euros / arbitre manquant et par année

* L'application de la sanction financière n'est retenue qu'à partir de la saison 2017 / 2018

**Selon l'article 47, alinéa 4 du statut de l'arbitrage : les pénalités sportives ne s'appliquent pas au club disputant le championnat de dernière série de District
Si des clubs sont concernés par l'accèsion en D3, la commission se chargera de leur préciser le nombre de mutations autorisés fin de la saison 2021-2022.

Votre situation, si votre club ne se met pas en règle en fin de saison 2021 / 2022

N° de club	Clubs en infraction	1ère situation : NB d'arbitre manquant au 31/03/2022	2ème situation Nbre d'arbitres n'ayant pas fait son nombre de match	Année d'infraction	Interdit d'accèsion fin de saison 2021 / 2022	Nbre de mutés en moins 2022 / 2023	Amendes financière (*) au 31/03/2022	Amendes financières ajustées au 30 /06/2022
536695	BOUXIERES AUX DAMES AS	1		2	NON			
554215	CIREY SUR VEZOUZE FC	1		1	NON			
532193	EINVAUX AS	1		3	NON			
521786	HAUCOURT ST CHARLES MOULAINE	1		2	NON			
534128	JOLIVET US	1		4	NON			
512149	LIVERDUN PORTUGAIS	1		1	NON			
535462	LOISY FC	1		1	NON			
552212	MEREVILLE AS	1		4	NON			
523105	MONTBONVILLER US	1		1	NON			
863781	NANCY EVACUATION AS	1		2	NON			

503752	NANCY ASPTT	1		4	NON			
546136	PONT ST VINCENT	1		1	NON			
531773	THIAVILLE FR	1		3	NON			
541828	VALLEE DU MADON ES	1		5	NON			
552452	VANDEOEUVRE AFP	1		2	NON			
840295	VANDEOEUVRE MEDECINE LORRAINE AS	1		2	NON			
580466	VANDEOEUVRE NURHAK	1		4	NON			
513148	XEUILLEY ES	1		5	NON			

CLUBS QUI N'ENGAGENT QUE DES VETERANS : 1 arbitre

Amende financière : 60 euros / arbitre manquant et par année

* L'application de la sanction financière n'est retenue qu'à partir de la saison 2019 / 2020

Votre situation, si votre club ne se met pas en règle en fin de saison 2021 / 2022

N° de club	Clubs en infraction	1ère situation : NB d'arbitre manquant au 31/03/2022	2ème situation Nbre d'arbitres n'ayant pas fait son nombre de match	Année d'infraction	Interdit d'accession fin de saison 2021 / 2022	Nbre de mutés en moins 2022 / 2023	Amendes financière (*) au 31/03/2022	Amendes financières ajustées au 30 /06/2022
564211	BACCARAT VETERANS AS	1		2		-4		
564115	BLENOD CLUB DES VETERANS	1		2		-4		
554226	CHAMPEY FC	1		2		-4		
553728	MAILLY SUR SEILLE	1		2		-4		

531781	NANCY AMITIE FC	1		2		-4		
552244	NANCY ST NICOLAS	1		2		-4		
547139	NORROY FJEP	1		2		-4		
539707	REMEREVILLE FC	1		2		-4		
519686	TANTONVILLE GS	1		2		-4		
552261	VANDIERES FC	1		2		-4		

JEUNES FOOT A 11 : 1 ARBITRE

Amende financière : 60 euros / arbitre manquant et par année

* L'application de la sanction financière n'est retenue qu'à partir de la saison 2017 / 2018

Votre situation, si votre club ne se met pas en règle en fin de saison 2021 / 2022

N° de club	Clubs en infraction	1ère situation : NB d'arbitre manquant au 31/03/2022	2ème situation Nbre d'arbitres n'ayant pas fait son nombre de match	Année d'infraction	Interdit d'accession fin de saison 2021 / 2022	Nbre de mutés en moins 2022 / 2023	Amendes financière (*) au 31/03/2022	Amendes financières ajustées au 30 /06/2022
503605	CHALIGNY SC	1		2		-4		
552535	LANTEFONTAINE NORROY LE SEC US	1		3		-6		
535083	MEXY FC	1		1		-2		

PROCEDURE D'APPEL :

Les présentes décisions de la commission districale d'application du statut de l'arbitrage sont susceptibles d'appel devant la commission districale d'appel du District Meurthe-et-Moselle par courrier recommandé sur papier à l'entête du club, télécopie ou courrier électronique impérativement envoyé à partir de l'adresse

électronique officielle du club adressé au District Meurthe-et-Moselle de football, 15 Boulevard du Maréchal Foch, 54600 VILLERS LES NANCY ou **à**

secretariat@meurtheetmoselle.fff.fr dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la date de publication sur le site du District.

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.